

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
Les Directeurs d'Écoles
Les Enseignants

Marseille, le 19 septembre 2008

Inspection Académique
des Bouches-du-Rhône

Division de l'Organisation
Scolaire

Référence

Note départementale 2008-
2009
1° Degré

Dossier suivi par
Elisabeth Perrault

Téléphone
04 91 99 68 69
Fax
04 91 99 66 93
Mél.

ce.dios13@ac-aix-
marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédélec
13231 Marseille
Cedex 1

Note d'information relative aux sorties scolaires avec nuitée

Régies par les circulaires ministérielles du 23/09/1999 et du 5/11/2005, ces activités doivent être inscrites au projet d'école et recevoir l'aval de la communauté éducative.

En application des dispositions des circulaires précitées, il m'appartient d'instruire les demandes d'autorisation de sortie scolaire dont la durée comprend, au moins, une nuitée passée hors de l'école.

L'organisation de ces voyages, outre les exigences réglementaires auxquelles elle doit répondre, nécessite une attention constante de la part de chacun. L'enseignant, qui a l'initiative du projet, doit prendre en considération l'ensemble de ces contraintes pour limiter autant que faire ce peut, les risques inhérents aux déplacements d'élèves hors de leur cadre familial.

A cet effet, vous trouverez, en annexe, le dossier de synthèse des informations dont je dois disposer pour me prononcer sur l'autorisation de départ de la classe.

Pour renseigner ce document, la note départementale du 20 septembre 2007 demeure d'actualité et peut vous aider dans la procédure administrative d'autorisation

Les dossiers de demande d'autorisation sont à votre disposition sur simple demande téléphonique au :

04 91 99 68 69

ou par mail :

elisabeth.perrault@ac-aix-marseille.fr

Un modèle de ces documents, de la note s'y rapportant, ainsi que le répertoire départemental des centres d'hébergement sont publiés dans la rubrique « action éducatrice » du site internet de l'inspection académique :

<http://www.ia13.ac-aix-marseille.fr/>

Pour l'Inspecteur d'Académie
Le Secrétaire Général,

signé

Michel RICARD